

Guide

Pour le dépôt de demandes eBau

Introduction

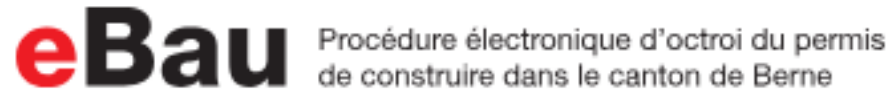
- Le présent guide a été créé par le service des constructions et aménagement du territoire de la commune de Valbirse. Il a pour but d'aider les requérant(e)s à effectuer différentes demandes à l'aide de la plateforme cantonale eBau
- Le contenu n'est pas exhaustif, en cas de question, nous vous invitons à prendre contact avec le service des constructions de la commune

Ressources

Afin de vous aider dans votre démarche, voici quelques ressources utiles :

- Le Géoportail du canton de Berne, les cartes thématiques permettent d'identifier certaines zones de danger et de protection
<https://www.agi.dij.be.ch/fr/start/geoportal/karten/angebot-an-karten.html>
- Le Géoportail du Jura bernois (geojb), offre les plans cadastrales à jour de la région
<https://www.geojb.ch/>
- Le Recueil Systématique Bernois (RSB), pour consulter les lois, ordonnances et décrets du canton
https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/systematic/texts_of_law
- Le Règlement Communal de Construction (RCC) et le plan de Zones d'Affectation (PZA), afin de déterminer la zone dans laquelle le projet est situé ainsi que les règles spécifiques à cette zone
<https://www.valbirse.ch/1132-amenagement-local-constructions-plan-d-amenagement-local>
- Formulaire pour les maîtres d'ouvrages, pour trouver les formulaires à annexer à la demande
<https://www.bauen.dij.be.ch/fr/start/baubewilligungsverfahren/eBau/formulare-fuer-baugesuchsteller.html>

Déposer une demande



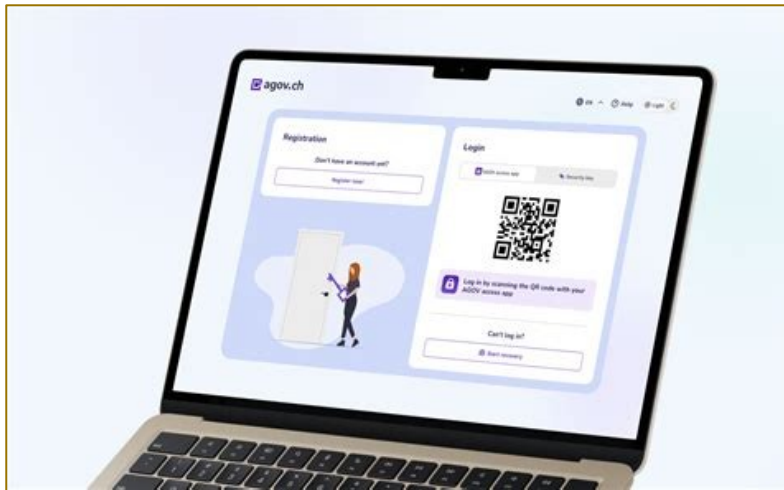
- Les demandes et annonces en construction sont générées et transmises à la commune en ligne sur la plateforme cantonale eBau

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch>

- La signature électronique n'étant pas reconnue dans ce domaine, l'intégralité du dossier devra en plus, être imprimé, signé et envoyé à la commune en deux exemplaires

eBau – Connexion

- eBau est la plateforme officielle du Canton de Berne pour le dépôt des demandes de permis de construire, mais aussi pour consulter les mises à l'enquêtes publiques.
- La connexion se fait au moyen du BE-Login et l'application AGOV



Si vous avez besoin d'aide concernant AGOV, rendez-vous sur la page d'explications du Canton :

[https://www.kaio.fin.be.ch/fr/start/dienstleistungen/BE-Login mit AGOV.html](https://www.kaio.fin.be.ch/fr/start/dienstleistungen/BE-Login%20mit%20AGOV.html)

eBau – Démarrage

« Page principale »

C'est ici que vous
déposez une
nouvelle demande

« Dossiers »

Vous permet de
consulter, compléter ou
modifier vos propres
demandes

« Publication / Dépôt public »

Vous permet de consulter toutes les
demandes de permis de construire
actuellement mise à l'enquête publique

eBau

Procédure électronique d'octroi du permis
de construire dans le canton de Berne

PAGE PRINCIPALE

DOSSIERS

COMMUNICATION

SUPPORT

PUBLICATION / DÉPÔT PUBLIC

FAQ

Bienvenue sur le portail eBau du canton de Berne

eBau – Page principale

Que voulez-vous faire ensuite?

Cliquez sur
« Nouveau dossier »
pour déposer une
nouvelle demande



NOUVEAU DOSSIER



MODIFIER LE DOSSIER

Cliquez sur
« Modifier le dossier »
pour modifier la
demande une fois
déposée

En principe l'autorité directrice se
charge d'effectuer les corrections
mineurs si nécessaire

eBau – Nouveau dossier

Nous allons couvrir les demandes les plus courantes :

Cliquez sur le bouton du type de dossier ci-dessous pour accéder à l'aide correspondante

Nouveau dossier

De quel type de dossier s'agit-il?

1

Requête ⓘ

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC EIE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE GÉNÉRAL

Procédure spéciale ⓘ

ANNONCE D'UTILISATION DE TERRAIN PUBLIC

ANNONCE D'INSTALLATIONS SOLAIRES DISPENSÉES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ANNONCE CONCERNANT LE POTENTIEL SOLAIRE D'UNE TOITURE

ANNONCE DU REMPLACEMENT DU GÉNÉRATEUR DE CHALEUR

HAIES / BOSQUETS CHAMPÊTRES / ARBRES

Demande préalable ⓘ

DEMANDES PRÉALABLES SIMPLES

DEMANDES PRÉALABLES COMPLÈTES

SUIVANTE

Demande de permis de construire

- Un permis de construire est nécessaire pour toute installation / construction
 - Les exceptions de projets ne nécessitant pas de permis de construire sont décrites dans les articles 6, 6a et 7 du Décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC)



Tip : Pour trouver ce décret, tapez « DPC » dans la barre de recherche du Recueil Systématique Bernois (https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/systematic/texts_of_law)

- En cas de doute, contactez le service communal des constructions

Demande de permis de construire

- Une fois la demande de permis de construire commencée, le formulaire doit être rempli. Nous allons passer en revue les différentes étapes

Cette aide n'est pas exhaustive, toutes les questions du formulaire ne sont pas nécessairement couvertes.

En cas de doutes ou de question, n'hésitez pas à contacter le service communal des constructions

- Le formulaire peut être quitté à tout moment, les modifications sont enregistrées automatiquement. Pour rouvrir le formulaire, se rendre dans l'onglet « Dossiers » une fois connecté à eBau et cliquer sur le numéro de dossier

Demande de permis de construire

Demandes préalables réalisées

APERÇU	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	AUTORISATION	ASSISTANCE À LA PROCÉDURE ?
INFORMATIONS GÉNÉRALES	☐	Des demandes préalables ont-elles été réalisées?	
DEMANDES PRÉALABLES RÉALISÉES	☐	☐ Oui	
DONNÉES PERSONNELLES	☐	☐ Non	
PROJET DE CONSTRUCTION	☐		
AFFECTATION VISÉE PAR LE PROJET DE CONSTRUCTION	☐		
			SUIVANTE

- Répondez « Oui » si vous avez déjà officiellement demander l'avis d'un office ou service. Par ex. à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), à l'Office des forêts et dangers naturels ou encore à la commune. Avec « + » renseignez qui vous avez contacté. Cochez « Oui » à « Numéro eBau ? » uniquement si vous avez fait une demande préalable via la plateforme eBau.
- Autrement, répondez « Non »

Demande de permis de construire

Données personnelles

APERÇU	DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	AUTORISATION	ASSISTANCE À LA PROCÉDURE ?					
INFORMATIONS GÉNÉRALES		☐	Requérant/e					
DEMANDES PRÉALABLES RÉALISÉES		☒	NOM DE LA PERSONNE MORALE		NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE FIXE OU MOBILE	COURRIEL
DONNÉES PERSONNELLES		☐	+					
PROJET DE CONSTRUCTION		☐						

- Le ou la requérant/e est la personne qui dépose la demande
- Avec « + », remplissez vos coordonnées
 - Personne morale = entreprise / association (p. ex. Club d'aviron Malleray ; Décolletage du bas de la vallée SA ; ...)
 - Personne physique = privé (p. ex. vous-même ; Charles Dupont ; ...)

Demande de permis de construire

Données personnelles

La personne responsable de la déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions est-elle identique à la personne requérante ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

- La déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions est l'indication de début et de fin des travaux qui doit être transmis à la commune une fois le permis obtenu. Il s'agit de deux formulaires à remplir et signer.
 - Si c'est vous-même qui vous en chargerez, cochez « Oui »
 - Sinon, cochez « Non » et renseignez les informations de la personne qui s'en chargera

Demande de permis de construire

Données personnelles

IMMEUBLE		Outre les requérant/e/s, d'autres personnes participent-elles à la procédure? (si nécessaire)	
INDICATIONS GÉNÉRALES		☐ Représentant/e disposant d'une procuration	
PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX ZONES - RÉGLEMENTAT...	☐	☐ Auteur/e du projet	
PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX ZONES - ZONES PROTÉ...	☐	☐ Propriétaire foncier/foncière (si différent de la personne requérante)	
OUVRAGE	☐	☐ Propriétaire immobilier/immobilière (si différent de la personne requérante)	
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	☐	☐ Destinataires de factures différents	
DOCUMENTS	☐	PRÉCÉDENTE	SUIVANTE

- Cochez les cases des personnes morales ou physiques qui sont concernées par le projet et renseignez leurs informations. Si vous êtes la seule personne concernée, ne cochez rien
 - Auteur/e du projet = architecte ou entreprise qui réalise le projet
 - Propriétaire foncier/foncière = propriétaire de la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)
 - Propriétaire immobilier/immobilière = propriétaire du bâtiment sur la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)

Demande de permis de construire

Projet de construction

APERÇU **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE** AUTORISATION ASSISTANCE À LA PROCÉDURE ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DEMANDES PRÉALABLES RÉALISÉES ☒

DONNÉES PERSONNELLES ☐

PROJET DE CONSTRUCTION ☐

AFFECTATION VISÉE PAR LE PROJET DE CONSTRUCTION ☐

PRESÉLECTION ☐

IMMEUBLE ☐

INDICATIONS GÉNÉRALES ☐

PRESRIPTIONS APPLICABLES AUX ZONES - RÉGLEMENTAT... ☐

PRESRIPTIONS APPLICABLES AUX ZONES - ZONES PROTÉ... ☐

Description de la construction

☐ Nouvelle construction

☐ Transformation

☐ Changement d'affectation

☐ Agrandissement / annexe

☐ Démolition

☐ Installation technique

☐ Réclame

☐ Installation de génie civil

☐ Petit projet de construction au sens de l'article 27 DPC

☐ Autre

Description

Pour savoir si votre projet peut faire l'objet d'une procédure simplifiée (sans mise à l'enquête publique), référez-vous à l'article 27 du Décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire

Tapez DPC sur le site du recueil systématique bernois (RSB)

- Cochez les cases correspondantes au type de projet qui fait l'objet de la demande de permis
 - Quelques exemple : Installation technique = pompe à chaleur ; Changement d'affectation = une pièce d'habitation qui est utilisée pour une activité commerciale ou artisanale (soin, vente, atelier, etc.)
- Sous « Description », décrivez le projet, imaginez que ce texte soit publié dans la feuille officielle. Il doit permettre à tout un chacun de se faire une idée concrète du projet
- Remplissez les informations à la suite du formulaire lorsque cela est pertinent
Les coûts estimés du projet doivent être indiqués

Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

Des aspects de la protection des eaux sont-ils concernés? Par exemple, évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, constructions dans les eaux souterraines, abaissement des eaux souterraines pendant la phase de construction, projets de construction dans les zones de protection des eaux souterraines, projets de construction dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Veuillez consulter le bouton "info" pour une liste complète.

- ☐ Oui
☐ Non



- Afin que les services techniques puissent prévenir les surcharges des canalisations et inondations, il est important de cocher cette case, notamment :
 - Dès qu'une surface d'eau de pluie ne tombe plus sur le sol naturel (toiture, couvert, enrobé, ...), même si une infiltration dans le sol est prévue
 - Dès qu'il y a un raccordement au système d'eaux usées ou d'eau potable
 - Dès que la parcelle du projet se situe dans une zone de protection des eaux

Les zones de protection des eaux peuvent être consultées sur le Géoportail du canton de berne

Carte de protection des eaux : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=GSK25_GPK

Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

S'agit-il d'un projet de construction sur une/des **parcelle(s)** partiellement ou totalement recouverte(s) par un **périmètre de consultation** ?

- ☐ Oui
☐ Non

- Un périmètre de consultation est une zone dans lequel un danger non-naturel existe (matières dangereuses, autoroutes, chemin de fer, etc.) Tous les projets qui se situent dans un périmètre de consultation doivent être examinés par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)
- Pour déterminer si votre projet se trouve dans un tel périmètre, consultez le Géoportail du canton de Berne

Carte des périmètres de consultation OPAM : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=KOBESTFV_GPK

Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

Le projet de construction est-il situé en forêt / en pâturage boisé ou distant de moins de 30 m de la forêt / du pâturage boisé ?

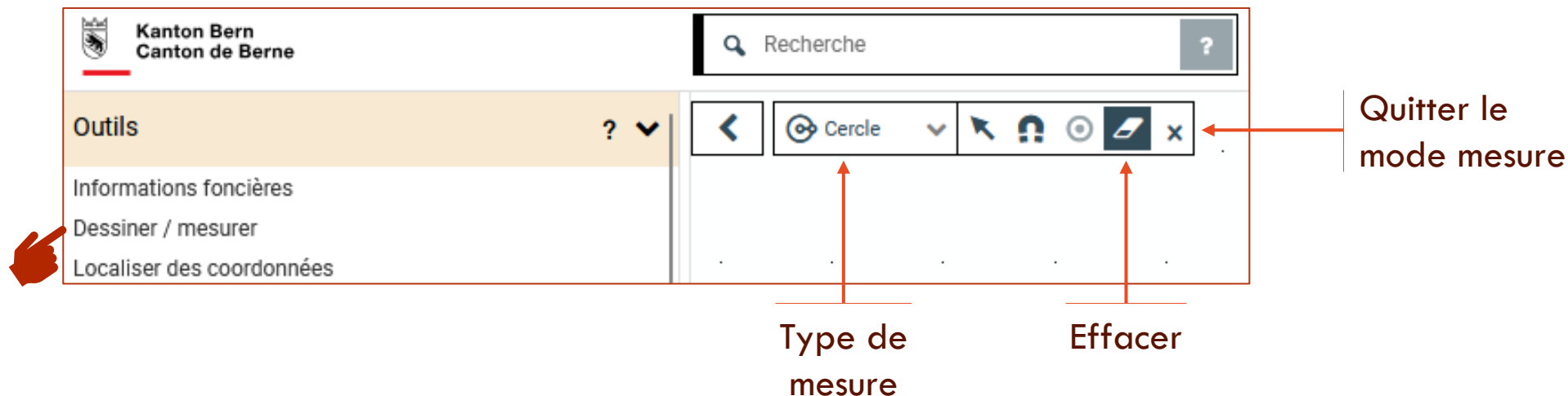
- ☐ Oui
☐ Non



- Pour définir si le projet se trouve à proximité de la forêt, vous pouvez utiliser l'outil « Dessiner / mesurer » sur le Géoportail du canton de Berne

Carte des forêts (cochez « Limite du peuplement ») :

https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=WALDINFO_GPK



Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

Y a-t-il lieu de s'attendre à ce que le projet de construction produise des déchets de chantier (matériaux terreux compris)?

- ☐ Oui
☐ Non



- Il faut cocher « Oui » dès que des déchets de chantiers sont produit :
 - Décapage et évacuation de la couche terreuse ou d'un revêtement existant
 - Démontage (maçonnerie, bois, fenêtres, portes, installation sanitaire ou électrique, etc.)
- Si des déchets de chantiers sont produit, il est nécessaire de remplir le formulaire « Plan de gestion des déchets de chantier »
 - Disponible dans la liste ici :
<https://www.bauen.dij.be.ch/fr/start/baubewilligungsverfahren/eBau/formulare-fuer-baugesuchsteller.html>
 - Remplir les parties pertinentes par rapport au déchets produit par le chantier

Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

Le projet est-il important au plan énergétique?

- ☐ Oui
- ☐ Non

- Un projet est important au plan énergétique dès que :
 - Le volume chauffé est modifié
 - Un aspect important du point de vue de l'énergie est modifié
 - Remplacement des fenêtre
 - Isolation intérieure/extérieure des façades
 - Isolation de la toiture



Dans ce cas, les formulaire énergies (EN) adéquats doivent être remplis

Demande de permis de construire

Formulaires énergétiques

- Les formulaires énergétiques (EN) doivent accompagner la demande de permis de construire lorsque des aspects énergétiques sont modifiés (isolation, changement du générateur de chaleur, etc.)
- La plupart du temps, les entreprises spécialisées et artisans se charge de les remplir, renseignez-vous auprès d'eux
- Les formulaires sont disponible sur <https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/energie/energievorschriften-bauen.html>
- Le formulaire principal EN-BE vous permet de définir quels formulaires seront nécessaires pour votre projet
- Se tiennent à votre disposition pour vous aider :
 - l'entreprise ECE SA, à Moutier, mandatée par la commune pour vous accompagner avec les questions d'ordre énergétiques
 - Jura bernois.Bienne, à Sonceboz-Sombeval, l'association des communes du Jura bernois, soutenant la transition énergétique dans la région

Demande de permis de construire

Affectation visée par le projet de construction – Présélection

Formulaires spécifiques aux communes

Des routes, des voies cyclables ou des trottoirs seront-ils utilisés ?

☐ Oui

☐ Non

Des modifications ou des travaux d'excavation sont-ils effectués dans les routes, les voies cyclables ou les trottoirs ?

☐ Oui

☐ Non

- Ces questions se réfèrent en particulier à la période de travaux
 - Cochez « Oui » si des routes, voies cyclables ou trottoirs publics seront utilisés au-delà de l'usage commun (trafic de chantier intense, blocage des voies sur des périodes prolongée, etc.)
 - Cochez « Oui » si les travaux nécessitent une excavation dans les routes, voies cyclables ou trottoirs publics

Demande de permis de construire

Immeuble – Indications générales



- Remplir le numéro de parcelle et la localité dans le champ de recherche
- Cliquer sur « Reprendre les données » en bas de la carte pour que les données de la parcelles soient remplies automatiquement
 - Si cela ne fonctionne pas, remplir manuellement les données de la parcelle en cliquant sur le « + » sous « parcelle » plus bas dans le formulaire

Vous pouvez trouver les informations concernant la parcelle sur Geojb.ch en cliquant sur la parcelle concernée

https://map.geojb.ch/?lang=fr&basemap=osm_av_sw&blop=1&x=2583500&y=1230500&zl=3&hl=0&layers=geob_proj|parz_proj|liegenschaften&op=0.7|1|0

- Remplir les informations sur l'emplacement du projet et la commune compétente

Demande de permis de construire

Immeuble – Prescription applicables aux zones – Réglementation

Plan de quartier =
Zone à planification
Spéciale (ZPS)



Zone d'affectation



plan de quartier (si nécessaire)



- Pour connaître la zone d'affectation, référez-vous au Plan de Zone d'Affectation (PZA) de la commune. Celui-ci étant en cours d'approbation, la plateforme eBau n'est pas à jour et la zone peut ne pas correspondre
<https://www.valbirse.ch/1132-amenagement-local-constructions-plan-d-amenagement-local>
- Renseignez-vous sur les prescriptions de la zone à l'aide du Règlement communal de construction (RCC), en vous référant à l'article correspondant à la zone correspondante

LÉGENDE :

ZONES À BÂTIR / ZONES BÂTIES

H2

Zone d'Habitation 2 (art. 211 + 212 RCC)



Par exemple : Zone H2 = article 211 et 212 du
Règlement communal de construction (RCC)

Demande de permis de construire

Immeuble – Prescription applicables aux zones – Zones protégées

- Pour remplir cette partie du formulaire, aidez-vous du Géoportail du canton de Berne
 - Carte de la protection des eaux : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=GSK25_GPK
 - Cadastre des sites pollués : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=BALISKBS_GPK
 - Carte des dangers naturels : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=NATGEFKA_GPK
 - Recensement architectural : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=BAUINV_GPK
 - Carte de protection des sites et du paysage :
https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&datatheme=OLK_FK
 - Inventaire archéologique : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&gpk=ARCHINV_GPK
 - Protection de la nature : https://www.topo.apps.be.ch/pub/map/?lang=fr&datatheme=NSG_FK

Demande de permis de construire

Ouvrage – Protection contre l'incendie

Le projet de construction est-il exposé à des risques d'incendie particuliers?

☐ Oui
☐ Non

Degré de l'assurance qualité

☐ 1
☐ 2
☐ 3
☐ 4




Cliquez pour obtenir la liste des risques d'incendie particulier

- Le Degré d'assurance qualité (DAQ), dépend du type de construction et du risque d'incendie
- Le degré 1 représente le niveau de danger le plus faible
- Pour déterminer le DAQ de votre projet, rendez-vous sur le site de l'Alb sous les rubriques « Bâtiments de degré 1 » et « Danger d'incendie qui peuvent impliquer une classification à un degré supérieur de l'assurance qualité »

<https://be.heureka.ch/fr/domaines-thematiques/assurance-qualite>

- En cas de doute, contactez l'inspecteur du feu de votre région

<https://gvb.ch/fr/prevention-sapeurs-pompiers/protection-incendie/recherche-inspecteur-du-feu.html>

Demande de permis de construire

Ouvrage – Protection contre l'incendie

Le responsable QS est-il le même que le demandeur ? (si nécessaire)

☐ Oui

☐ Non

Y a-t-il des distances de sécurité incendie qui ne sont pas respectées?

☐ Oui

☐ Non



Cliquez pour en savoir plus sur les distances de sécurité

- Le responsable QS (Qualitätssicherung), ou responsable de l'assurance qualité en français, est l'interlocuteur pour l'autorité de protection incendie (AlB).
- Cochez « Oui » si c'est vous-même, sinon cochez « Non » et renseignez les informations de la personne responsable

Plus d'information sur le responsable de l'assurance qualité sur le site de l'AlB

<https://be.heureka.ch/fr/domaines-thematiques/bien-planifier-la-protection-incendie>

Demande de permis de construire

Ouvrage – Protection contre l'incendie

Existe-t-il des installations thermiques existantes ou nouvelles ? (si nécessaire)

- ☐ Oui
- ☐ Non

Existe-t-il des installations aérauliques existantes ou nouvelles ? (si nécessaire)

- ☐ Oui
- ☐ Non

- Installations thermique = chauffages

Si c'est le cas, cochez « Oui » et renseignez les champs en cliquant sur « + »

- Aérauliques = ventilations

Si c'est le cas, cochez « Oui » et renseignez les champs en cliquant sur « + »

Demande de permis de construire

Documents

- Arrivé au terme de la demande, vous devez télécharger les documents annexées à la demande de permis de construire, à savoir :
 - Les plans du projet
 - Les éventuels formulaires
 - Les éventuelles demandes de dérogation



Les plans, formulaires et demandes de dérogation doivent être signés du propriétaire foncier, de l'auteur du projet et du maître de l'ouvrage (art. 10 DPC)

Demande de permis de construire

Documents - Plans

- Un plan de situation est toujours obligatoire pour une demande de permis de construire
 - Si le projet n'a pas d'impact ou d'emprise au sol (modification toiture, façades, installation d'une pompe à chaleur extérieure), un extrait du Géoportail du canton de Berne ou de GeoJB peut être accepté
 - Si le projet a un impact ou une emprise au sol, une copie du plan du registre foncier certifié exacte doit être fourni (à demander auprès du géomètre conservateur de votre région, p. ex. Sigeom SA)
- Les plans du projet doivent être fournis pour permettre de comprendre le projet et ses dimensions



Les différentes prescriptions concernant les plans à fournir dans le cadre d'une demande de permis de construire sont précisés aux articles 12, 13 et 14 du Décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DCP)

https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/725.1

Demande de permis de construire

Documents – Demande de dérogation

- Si votre projet ne permet pas de respecter un article du règlement communal de construction ou de la législation cantonale, une demande de dérogation à l'article concernée doit être fournie
- La demande doit contenir :
 - La mention de l'article de loi auquel il est demandé une dérogation
 - Une motivation, c'est-à-dire des arguments expliquant pourquoi le règlement ne peut pas être respecté
- L'autorité compétente examinera votre demande et décidera s'il est possible de déroger à la réglementation en vigueur. Si votre demande est refusée, vous devez modifier votre projet afin que la réglementation soit respectée



Par exemple, une demande de dérogation courante concerne l'article 80, alinéa 1 de la Loi sur les routes (LR), qui indique qu'une distance à la route doit être respectée. Une dérogation est alors nécessaire si un chemin d'accès est créé jusqu'à la route

https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/732.11

Demande de permis de construire

Envoyer

- Une fois les documents annexes téléchargés et les attestations cochées dans la section précédente, envoyez la demande en cliquant sur « Envoyer »
- Cependant, pour que la demande soit valable et traitée, le dossier complet de la demande doit être envoyé en version papier en deux exemplaires à la commune. Cela est dû au fait que la signature électronique n'est pas reconnue, et que le dossier papier fait foi en cas de litige
- Imprimez la demande de permis que vous venez de remplir sur la plateforme eBau
- Imprimez les plans, formulaires, demandes de dérogation et tout autres documents joint à la demande de permis de construire
- Envoyez le tout à la commune en deux exemplaires

! La demande, les plans doivent tous être signés par la personne requérante (vous-même), ainsi que par le(s) propriétaire(s) foncier et l'auteur du projet si ce sont des personnes différentes (art. 10 DPC)

Demande de permis de construire

Validité de permis de construire

- Voici quelques informations importantes lorsque votre demande de permis de construire sera approuvée et que vous aurez reçu votre permis de construire :
 - Le permis est attaquable par recours 30 jours après que vous soyez informé de la décision, le permis ne peut pas être utilisé durant cette période (art. 40, al. 1 LC et 38, al. 1 DPC)
 - S'il n'est pas utilisé, le permis est valable 3 ans. Une unique prolongation de délai de 2 ans peut être demandée à la commune (art. 42 DPC)
 - Si l'exécution du projet est interrompu pendant plus d'un an, le permis perd sa validité (art. 42, al. 2)

Demande de permis de construire

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions

- Lorsque l'exécution du projet aura commencé, il sera important de remplir les déclarations spontanées en matière de contrôle des constructions 1 et 2 à temps (formulaire DC1 et DC2)
 - Le DC1 permet d'informer les autorités du début des travaux
 - Le DC2 indique aux autorités que les travaux sont terminés
- ! Si vous ne remettez pas les déclarations spontanées à temps, vous vous exposez à une amende allant jusqu'à 40'000.- CHF (art. 50, al. 2 LC)

Demande de permis de construire

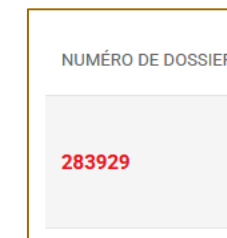
Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions

- Comment remplir et transmettre les déclarations spontanées ?

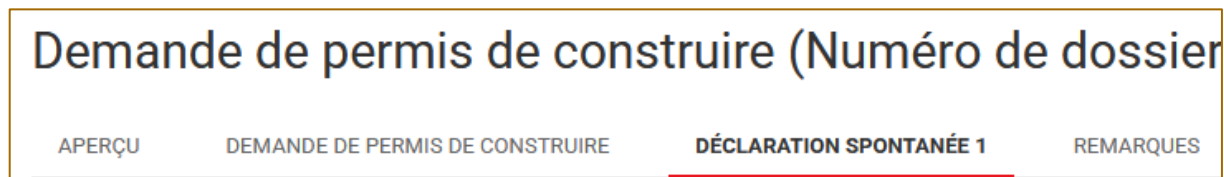
1. Une fois connecté sur eBau, sélectionnez « Dossiers »



2. Puis cliquez sur le numéro de dossier



3. Sélectionnez « Déclaration spontanée 1 (ou 2) »



Demande de permis de construire

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions

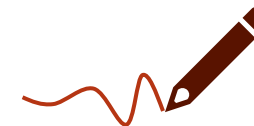
4. Remplissez le formulaire



5. Téléchargez le formulaire et cliquez sur envoyer

TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE (PDF)

6. Imprimez le formulaire téléchargé,
signez-le et envoyez-le à la commune



Demande de permis de construire



En cas de question, ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande, contactez le service des constructions de la commune

constructions@valbirse.ch

RETOUR AU MENU

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Généralités

Quand devez-vous déposer une annonce d'installation solaires dispensées de permis de construire ?

- Pour toute installation solaire que vous allez installer qui respectent les directives sur les installation de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire

C'est-à-dire :

- L'installation ne dépasse pas de plus de 20 cm perpendiculairement par rapport au plan du toit ou de la façade
- L'installation ne dépasse pas de la toiture ou de la façade vu du dessus et des côtés

- Vous trouverez les directives complètes sur le site :

<https://www.weu.be/ch/fr/start/themen/energie/energievorschriften-bauen.html>

1. Directives – Installation de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire
2. Installation solaires en façades dispensées de permis de construire dans le cadre de la procédure d'annonce

! Dans la première directive, il est indiqué que les installations en façades sont toujours soumises au permis de construire : c'est faux. Cela est possible depuis le 1^{er} janvier 2026, si certaines conditions sont respectée

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Données personnelles

APERÇU	ANNONCE D'INSTALLATIONS SOLAIRES DISPENSÉES DE PERMIS DE CONSTRUIRE	AUTORISATION	ASSISTANCE À LA PROCÉDURE ?			
DONNÉES PERSONNELLES	☐	Requérant/e				
INFORMATIONS GÉNÉRALES	☐	NOM DE LA PERSONNE MORALE	NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE FIXE OU MOBILE	COURRIEL
INSTALLATIONS SOLAIRES	☐	+				
DOKUMENTE	☐					

- Le ou la requérant/e est la personne qui dépose la demande
- Avec « + », remplissez vos coordonnées
 - Personne morale = entreprise / association (p. ex. Club d'aviron Malleray ; Décolletage du bas de la vallée SA ; ...)
 - Personne physique = privé (p. ex. vous-même ; Charles Dupont ; ...)

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Données personnelles

Outre les requérant/e/s, d'autres personnes participent-elles à la procédure? (si nécessaire)

- ☐ Représentant/e disposant d'une procuration
- ☐ Auteur/e du projet
- ☐ Propriétaire foncier/foncière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Propriétaire immobilier/immobilière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Destinataires de factures différents



[PRÉCÉDENTE](#) [SUIVANTE](#)

- Cochez les cases des personnes morales ou physiques qui sont concernées par le projet et renseignez leurs informations. Si c'est vous-même, ne cochez rien
 - Auteur/e du projet = architecte ou entreprise qui réalise le projet
 - Propriétaire foncier/foncière = propriétaire de la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)
 - Propriétaire immobilier/immobilière = propriétaire du bâtiment sur la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Informations générales



- Remplir le numéro de parcelle et la localité dans le champ de recherche
- Cliquer sur « Reprendre les données » en bas de la carte pour que les données de la parcelles soient remplies automatiquement
 - Si cela ne fonctionne pas, remplir manuellement les données de la parcelle en cliquant sur le « + » sous « parcelle » plus bas dans le formulaire

Vous pouvez trouver les informations concernant la parcelle sur Geojb.ch en cliquant sur la parcelle concernée

https://map.geojb.ch/?lang=fr&basemap=osm_av_sw&blop=1&x=2583500&y=1230500&zl=3&hl=0&layers=geob_proj|parz_proj|liegenschaften&op=0.7|1|0

- Remplir les informations sur l'emplacement du projet et la commune compétente

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Documents à joindre

- Sous « Installations solaires » Indiquez si au moins 50 % de la toiture est rénovée en parallèle de la pose de l'installation, et renseignez les informations sur l'installation solaire projetée
- Sous « Dokumente », téléchargez les documents obligatoires. Au minimum :
 - Un plan de situation avec les mesures de l'installation solaire et les distances par rapport au bord du toit / de la façade.
Pour ce faire, vous pouvez générer un extrait de Geojb en format PDF
https://map.geojb.ch/?lang=fr&basemap=osm_av_sw&blop=1&x=2583500&y=1230500&zl=3&hl=0&layers=geb_proj|parz_proj|liegenschaften&op=0.7|1|0
 - Un plan de coupe ou croquis avec la hauteur totale de l'installation (système de fixation et entretoise inclus)
 - Une fiche technique de l'installation solaire prévue

! Il faut imprimer et signer les plans avant de les scanner pour les télécharger sur la plateforme eBau

Annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire

Envoyer

- Une fois le formulaire rempli et les documents téléchargés, cliquez sur « Envoyer »
- Si les directives concernant les installations solaires dispensées de permis de construire sont respectées, la commune vous délivrera une autorisation
- Il sera nécessaire d'informer le corps des sapeurs-pompiers que votre bâtiment est équipé d'une installation photovoltaïque. Afin qu'ils puissent agir sans se mettre en danger dans le cadre d'une intervention



Dans le cas d'une annonce d'installation solaires dispensées de permis de construire, il n'est pas nécessaire d'envoyer une version papier à la commune

RETOUR AU MENU

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

Généralités

Quand devez-vous déposer une annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture ?

- Depuis le 1^{er} janvier 2026, toute nouvelle construction doit être équipée de panneaux solaire
- De plus, les rénovations de toiture doivent être annoncées, afin que les propriétaires soient informés du potentiel solaire de leur toiture
 - Lorsqu'au moins 50% de la surface brute du toit est concernée par la rénovation de la couverture ou de l'étanchéité
 - La toiture a une surface brut d'au moins 20 mètres carrés



Plus d'information sur le site de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement :
<https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/energie/solarpflicht.html>

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

Données personnelles

Outre les requérant/e/s, d'autres personnes participent-elles à la procédure? (si nécessaire)

- ☐ Représentant/e disposant d'une procuration
- ☐ Auteur/e du projet
- ☐ Propriétaire foncier/foncière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Propriétaire immobilier/immobilière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Destinataires de factures différents



PRÉCÉDENTE SUIVANTE

- Cochez les cases des personnes morales ou physiques qui sont concernées par le projet et renseignez leurs informations. Si c'est vous-même, ne cochez rien
 - Auteur/e du projet = architecte ou entreprise qui réalise le projet
 - Propriétaire foncier/foncière = propriétaire de la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)
 - Propriétaire immobilier/immobilière = propriétaire du bâtiment sur la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

Informations générales



- Remplir le numéro de parcelle et la localité dans le champ de recherche
- Cliquer sur « Reprendre les donnés » en bas de la carte pour que les données de la parcelles soient remplies automatiquement
 - Si cela ne fonctionne pas, remplir manuellement les données de la parcelle en cliquant sur le « + » sous « parcelle » plus bas dans le formulaire

Vous pouvez trouver les informations concernant la parcelle sur Geojb.ch en cliquant sur la parcelle concernée

https://map.geojb.ch/?lang=fr&basemap=osm_av_sw&blop=1&x=2583500&y=1230500&zl=3&hl=0&layers=geob_proj|parz_proj|liegenschaften&op=0.7|1|0

- Remplir les informations sur l'emplacement du projet et la commune compétente

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

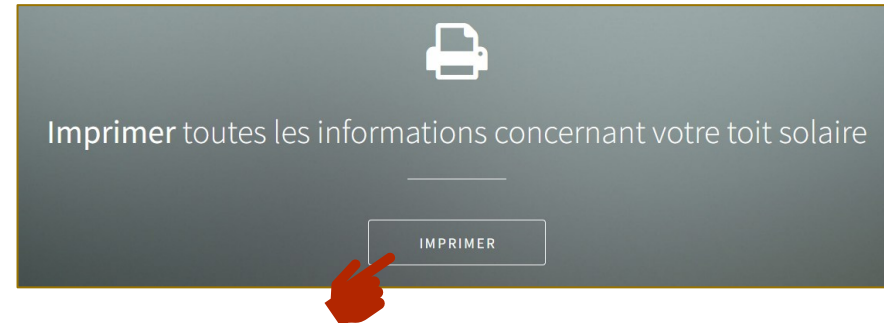
Quel degré d'adéquation présentent les toitures concernées par la rénovation selon le calculateur solaire de la Confédération ?

TOITURE	ADÉQUATION
	

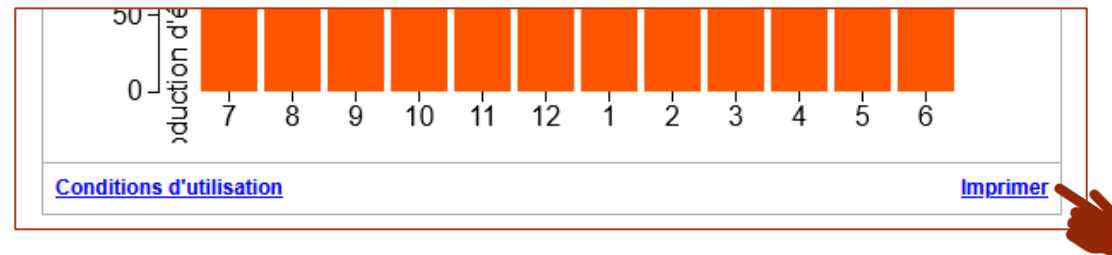
- Remplissez les champs relatifs à l'adéquation de votre toiture en cliquant sur le « + »
 - Pour connaître l'adéquation de votre toiture, rendez-vous sur le site [toitsolaire.ch](https://www.toitsolaire.ch) et inscrivez votre adresse, l'aptitude de votre toit s'affiche
<https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/sonnendach/?lang=fr>

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

toitsolaire.ch



- Cliquez sur « Imprimer » sous «Imprimer toutes les informations concernant votre toit solaire »



- Cliquez sur « Imprimer » en fin du document généré
- Imprimez le document en format PDF afin de pouvoir le télécharger sur la plateforme eBau

Annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture

Envoyer

- Une fois le formulaire rempli et le document d'information concernant votre toit solaire téléchargé à l'étape « Documents », et la cases cochées à l'étape « Attestation », cliquez sur « Envoyer » à l'étape « Envoyer »

! Dans le cas d'une annonce d'installation solaires dispensées de permis de construire, il n'est pas nécessaire d'envoyer une version papier à la commune

RETOUR AU MENU

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Généralités

Quand devez-vous déposer une annonce du remplacement du générateur de chaleur ?

- Dès que vous procédez à un remplacement du générateur de chaleur, même s'il s'agit du même type de générateur de chaleur
(p. ex remplacement d'un ancien chauffage à mazout par un chauffage à mazout plus récent ; ou changement de votre ancienne pompe à chaleur par une pompe à chaleur plus récente)

- ! Le conseil communal de Valbirse a décidé que l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur à l'extérieur doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de permis de construire. La demande doit être déposée parallèlement à l'annonce du remplacement du générateur de chaleur

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Procédure

Cette déclaration fait-elle partie d'une procédure de demande de permis de construire en cours ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

- Ne cochez « Oui » que si la demande de permis de construire est déjà en cours de traitement par l'autorité directrice, au quel cas, il faut inscrire le numéro eBau de la demande de permis (de type 20XX-XXXX)
- Si vous déposer l'annonce du remplacement du générateur de chaleur en même temps que la demande de permis de construire, cochez « Non »

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Données personnelles

Outre les requérant/e/s, d'autres personnes participent-elles à la procédure? (si nécessaire)

- ☐ Représentant/e disposant d'une procuration
- ☐ Auteur/e du projet
- ☐ Propriétaire foncier/foncière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Propriétaire immobilier/immobilière (si différent de la personne requérante)
- ☐ Destinataires de factures différents



[PRÉCÉDENTE](#) [SUIVANTE](#)

- Cochez les cases des personnes morales ou physiques qui sont concernées par le projet et renseignez leurs informations. Si c'est vous-même, ne cochez rien
 - Auteur/e du projet = architecte ou entreprise qui réalise le projet
 - Propriétaire foncier/foncière = propriétaire de la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)
 - Propriétaire immobilier/immobilière = propriétaire du bâtiment sur la parcelle de terrain (tous les propriétaires doivent signer la présente demande de permis ainsi que les plans du projet)

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Informations générales



- Remplir le numéro de parcelle et la localité dans le champ de recherche
- Cliquer sur « Reprendre les données » en bas de la carte pour que les données de la parcelles soient remplies automatiquement
 - Si cela ne fonctionne pas, remplir manuellement les données de la parcelle en cliquant sur le « + » sous « parcelle » plus bas dans le formulaire

Vous pouvez trouver les informations concernant la parcelle sur Geojb.ch en cliquant sur la parcelle concernée

https://map.geojb.ch/?lang=fr&basemap=osm_av_sw&blop=1&x=2583500&y=1230500&zl=3&hl=0&layers=geob_proj|parz_proj|liegenschaften&op=0.7|1|0

- Remplir les informations sur l'emplacement du projet et la commune compétente

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Remplacement du générateur de chaleur

- Remplir les champs concernant la catégorie d'ouvrage
- Indiquer le générateur de chaleur existant
- Remplir les données concernant le nouveau générateur de chaleur
(Il n'est pas demandé de remplir ces données si le bâtiment à moins de 20 ans et que le nouveau générateur de chaleur fonctionnera avec une source d'énergie fossile)

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Justificatifs

- Les documents suivants doivent être remplis et joints à l'annonce du générateur de chaleur ou à la demande de permis de construire :
 - Formulaire EN-120 BE (Remplacement du générateur de chaleur)
 - Formulaire EN-103 BE (Chauffage et production d'eau chaude sanitaire)
 - Formulaire Cercle du bruit
- Plus d'information sur les formulaires EN en page 21 du présent document
Les formulaires sont disponibles sur :
<https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/energie/energievorschriften-bauen.html>
- Le formulaire Cercle du bruit est à remplir sur :
<https://www.fws.ch/fr/cercle-bruit/>

Annonce du remplacement du générateur de chaleur

Envoyer

- Une fois l'annonce remplie, les formulaires énergétiques téléchargés à l'étape « Justificatifs », et la cases cochées à l'étape « Attestation », cliquez sur « Envoyer » à l'étape « Envoyer »



L'annonce du remplacement du générateur de chaleur et les formulaires joints doivent être imprimés et envoyés à la commune en deux exemplaires avec la demande de permis de construire

RETOUR AU MENU